

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE | REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h 30**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, à moins d'indication contraire, et à huis clos, les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure faite pour les lots 5 887 646, 5 887 645, 5 887 644, 5 887 643, 5 887 640 et 5 887 639 du cadastre du Québec (futurs 1310, 1330, 1340, 1360, 1430 et 1460, avenue des Jasmins, secteur Sainte-Angèle-de-Laval).

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'habitations trifamiliales pour avoir une structure jumelée au lieu d'une structure isolée et avoir une marge latérale minimale de 0 mètre au lieu de 2 mètres (au mur mitoyen), le tout contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 45-A de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

**CONSULTATION ÉCRITE**

Suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 7 décembre dernier, de remplacer la procédure pour cette demande de dérogation mineure par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit au plus tard le 28 janvier 2021, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca)
- Par la poste : M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière  
Ville de Bécancour  
1295, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 13 janvier 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville